



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité**

Toulon, le

**- 2 JUIN 2021**

Affaire suivie par Mme Hanem TIMELLI

Le préfet

à

Monsieur le président du conseil  
départemental,  
Mesdames et messieurs les maires,  
Monsieur le président du centre de gestion  
de la fonction publique territoriale,

*Copie pour information à :*

- *Monsieur le sous-préfet de Draguignan*
- *Monsieur le sous-préfet de Brignoles.*

**Objet** : Formation des élus

**Pièce jointe** : Note d'information de la direction générale des collectivités locales du 28 mai 2021 (référence : 21-008154-D).

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note de la direction générale des collectivités locales précisant les dispositions du décret n° 2021-596 du 14 mai 2021 relatif à la gouvernance de la formation des élus locaux, à l'agrément des organismes de formation des élus locaux et à la mise en œuvre et au calcul de leur droit individuel à la formation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

Serge JACOB